L'articulation du logique et de l'ontologique dans les catégories d'Aristote

Annick Stevens

Université de Liège

Il est bien connu que, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, un débat très nourri agite les lecteurs d'Aristote quant à savoir ce qu'il faut entendre exactement par les « catégories » aristotéliciennes. Je ne peux ici que mentionner quelques jalons de ce débat, pour me concentrer sur une proposition d'interprétation fondée en partie sur les travaux de Michaël Frede[1]. Dans l'Antiquité tardive, la tendance principale (que l'on trouve notamment chez Porphyre et Simplicius) était de considérer les catégories comme des mots signifiant des étants, c'est-à-dire comme ne pouvant être réduites ni au langage ni aux choses qui sont, mais incluant les deux niveaux[2]. Cependant, au XIXe siècle on redécouvre le fait que le mot *katègoria* a toujours, chez Aristote, le sens de « prédication » ou de « prédicat », ce qui rend problématique une catégorie de la substance, puisque précisément celle-ci est définie dans le traité des *Catégories* comme ce qui n'est jamais prédicat mais toujours sujet[3].

Pour une partie des interprètes modernes, par conséquent, ce qu'on appelle traditionnellement les « catégories » sont considérées d'abord comme des classes de réalités[4], pour d'autres comme des classes de prédicats[5], pour certains comme

---

1. « Categories in Aristotle », *Essays in Ancient Philosophy*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1987, p. 49-71. Dans la préface du recueil d'études *Concepts et catégories dans la pensée antique* (Paris, Vrin, 1980), P. Aubenque expose avec une concision limpide le débat qui eut lieu à ce propos, d'abord parmi les commentateurs grecs d'Aristote, ensuite parmi les grands philologues et philosophes allemands du XIXe siècle.

2. Cf. SIMPLICIUS, *In Aristotelis Categorias Commentarium*, éd. Kalbfleisch, Berlin, 1907, p. 10-11.

3. Trendelenburg proposait déjà comme solution que les substances secondes soient seules prises en compte dans la liste des catégories de prédicats (*Geschichte der Kategorienlehre*, Hildesheim, Olms, 1963 ; 1re éd. Leipzig, 1846).

4. Cf. H. BONITZ (1853) et W.D. ROSS (*Aristotle's Metaphysics. A revised Text with Introduction and Commentary*, 2 vol., Oxford, Clarendon Press, 1924). À partir de cette première forme de la théorie, Ross mentionne une première évolution, vers un classement des sortes de prédicats, et ensuite, principalement dans la *Métaphysique*, l'apparition de la conception qu'à ces classes répondent autant de sens de « être » (p. LXXXII-LXXXV). L'analyse que je propose dans le présent chapitre va confirmer et approfondir cette interprétation.

5. S. Mansion essaie par conséquent d'expliquer pourquoi le prédicat « substance » contient à la

des classifications des sens du verbe être[6] ou de la copule[7]. On a également suggéré qu'elles aient pour origine les fonctions grammaticales des éléments d'une phrase[8]. Chacune de ces diverses interprétations reflète la mise en évidence d'un passage privilégié, car, à lire l'ensemble du corpus, on se rend compte que tous les rôles évoqués s'y trouvent en l'un ou l'autre endroit. C'est pourquoi, plus récemment, une attitude plus conciliatrice est apparue et on en est revenu à l'observation que, chez Aristote et dans la pensée ancienne en général, le logique n'est jamais complètement distinct de l'ontologique; ainsi, de Rijck a appelé « intentionnelle » l'articulation entre les deux niveaux, au sens où « les entités logiques (terme, proposition, argument) sont considérées comme tendant vers le réel qu'elles sont censées révéler »[9]. Cela ne veut pas dire qu'Aristote ignore la distinction (il la fait remarquer à plusieurs reprises) mais plutôt qu'il n'a que faire d'une logique qui ne soit pas la mieux adaptée possible à la structure des étants qu'il cherche à connaître.

Je prendrai pour point de départ les deux passages où les « catégories » sont présentées explicitement, l'un se trouvant dans le traité des *Catégories* et l'autre dans les *Topiques*, pour proposer à la fois une distinction et une relation entre les niveaux logique et ontologique (ce dernier terme devant être compris ici au sens de « concernant les étants »). Ensuite, j'essaierai de montrer qu'en revanche, et contrairement aux affirmations les plus répandues, les catégories n'interviennent que secondairement dans la distinction des significations du verbe « être ».

---

fois le sujet substantiel et l'essence de toutes les réalités (« Notes sur la doctrine des catégories dans les *Topiques* », *Aristotle on Dialectic. The Topics, Proceedings on the Third Symposium Aristotelicum*, éd. G.E.L. Owen, Oxford, Clarendon Press, 1968, surtout p. 178-179). M. Frede estime que le sens technique des catégories est la liste des dix sortes les plus générales de prédications, telle qu'elle apparaît dans les *Topiques*, et que leur classement ontologique dans les *Catégories* se base déjà sur les différents types de prédicats (*op. cit.*, p. 35 et 48).

6. H. Maier (*Die Syllogistik des Aristoteles*, 3 vol., Tübingen, H. Laup, 1896-1900) donne comme origine des catégories les distinctions établies par Aristote pour éviter certaines confusions de ses prédécesseurs : la distinction entre le « est » qui établit une identité entre les deux termes et celui qui indique une simple prédication; la distinction entre l'être simple et l'être quelque chose (ou l'être existentiel et l'être copulatif); la distinction entre l'être subsistant et l'être inhérent (p. 280-287). Mais, comme le fait remarquer Ross (*op. cit.*, p. lxxxix), si ces distinctions ont effectivement joué un rôle important, elles ne sont pas suffisantes pour rendre compte de l'entreprise d'« inventaire des éléments du réel » par Aristote. Il reproche, de même, à l'interprétation de O. Apelt (*Beiträge zur Geschichte der griechischen Philosophie*, Leipzig, Teubner, 1891) de ne pouvoir rendre compte de l'utilisation des catégories, par exemple, dans la division des mouvements.

7. Cf. O. Apelt (*op. cit.*, p. 106-131), H. Wagner (« Über das aristotelische *pollachôs legetai to on* », *Kant-Studien* 53, 1961-1962, p. 75-91). De même, P. Aubenque : « Ces modes de l'attribution déterminent autant de catégories, c'est-à-dire [...] autant de façons d'attribuer le prédicat (qu'il soit accidentel ou essentiel) à un sujet, c'est-à-dire encore autant de significations possibles de la copule être » (*Le Problème de l'être chez Aristote*, Paris, P.U.F., 1962, p. 164).

8. Trendelenburg, *Geschichte der Katergorienlehre*, *op. cit.*, p. 8.

9. L.M. de Rijck, *The place of the categories of being in Aristotle's philosophy*, Assen, Van Gorcum, 1952, p. 4.

Le premier texte se structure en trois parties :

(1) Parmi les choses dites (*tôn legomenôn*), les unes sont dites avec combinaison (*kata sumplokèn*), les autres sans combinaison. Celles avec combinaison sont par exemple : « un homme court », « un homme gagne »; celles sans combinaison, par exemple : « homme », « bœuf », « court », « gagne » (*Catég.* 2, 1a 16-19).

(2) Parmi les étants (*tôn ontôn*), les uns sont dits d'un sujet mais ne sont dans aucun sujet (par exemple, l'homme est dit d'un sujet, qui est un certain homme, mais n'est dans aucun sujet); les autres sont dans un sujet mais ne sont dits d'aucun sujet (et je dis qu'est dans un sujet ce qui, se trouvant dans quelque chose sans en être une partie, ne peut exister séparément de ce dans quoi il se trouve; par exemple, une certaine science des lettres se trouve dans un sujet, qui est une âme, mais n'est dite d'aucun sujet, et une certaine blancheur se trouve dans un sujet, qui est un corps — car toute couleur est dans un corps — mais n'est dite d'aucun sujet); les autres sont dits d'un sujet et sont dans un sujet (par exemple, la science est dans un sujet, qui est l'âme, et est dite d'un sujet, qui est la science des lettres); les autres ne sont ni dans un sujet ni dits d'un sujet (par exemple, un certain homme ou un certain cheval, car aucune chose de ce type n'est ni dans un sujet ni dite d'un sujet, et en général les choses individuelles et unes par le nombre ne sont dites d'aucun sujet mais rien n'empêche que certaines soient dans un sujet, car une certaine science des lettres fait partie des choses qui sont dans un sujet) (2, 1a 20-b 9).

(3) Parmi les choses dites sans aucune combinaison, chacune désigne (*sèmainei*)[10] ou bien une substance ou une quantité ou une qualité ou un relatif ou une localisation ou un moment ou une position ou une tenue ou agir ou pâtir. Une substance est, pour le dire en un mot, par exemple l'homme, le cheval; une quantité, par exemple, de deux coudées, de trois coudées; une qualité, par exemple, blanc, lettré; un relatif, par exemple, double, plus grand; une localisation, par exemple, au Lycée, à l'agora; un moment, par exemple, hier, l'an dernier; une position, par exemple, est couché, est assis; une tenue, par exemple, est chaussé, est armé; agir, par exemple, coupe, brûle; pâtir, par exemple, est coupé, est brûlé (4, 1b 25- 2a 10).

Dans la première phrase, l'expression « les choses dites » est ambivalente car e désigne, comme souvent chez Aristote, aussi bien les expressions signifiantes q les choses décrites par ces expressions; le terme simple équivaut à la chose simp les termes combinés ou la proposition équivalent à l'état de choses. La deuxièr phrase concerne explicitement les étants, mais uniquement en tant qu'ils sont di et la troisième établit la relation entre les termes simples et les étants simples. mot *katègoria* n'est jamais utilisé pour désigner les types d'étants; il n'appar que quatre fois dans tout le traité, et toujours avec le sens de « prédication

---

10. Le verbe *sèmainein* ne doit pas être traduit ici (ni d'ailleurs dans la plupart des cas chez Aristo par « signifier » car il n'indique pas la relation entre le mot et sa signification mais la relati entre le mot signifiant et la chose désignée par lui.

parallèlement au verbe *katègoreisthai*, qui est réservé à l'attribution du genre ou de l'espèce dans la même classe d'étants (c'est une particularité de ce traité, car ailleurs Aristote l'utilise parfois aussi pour l'attribution des choses qui sont dans un sujet, quoiqu'il préfère toujours utiliser dans ce cas *sumbebèkos* et *sumbebèkenai*). La liste canonique donnée dans la phrase 3 n'est donc pas une liste de « catégories ». C'est plutôt une classification des étants, qui se fait selon un double critère : d'une part, l'opposition entre « être un sujet » et « être dans un sujet » distingue les étants substantiels des autres étants, que l'on appelle traditionnellement « inhérents » (parce que qualités, actions, etc., ne peuvent exister indépendamment d'un corps) ; d'autre part, l'opposition entre être attribué ou non à un sujet distingue les étants généraux (genres et espèces) des étants particuliers (individus, signalés par l'indéfini *tis*), quel que soit le type d'étant dont il s'agit[11]. En croisant les deux critères, on obtient une grille de quatre statuts ontologiques, qui sont partiellement reflétés dans la structure logique de la proposition. En effet, la distinction entre le général et le particulier, et celle entre ce qui existe par soi-même et ce qui existe de manière dépendante, sont des distinctions ontologiques ; ensuite, toutes deux entraînent la distinction logique entre ce qui est prédicat et ce qui est sujet.

On a fait remarquer souvent, et depuis l'Antiquité déjà, que la division des étants non substantiels en neuf classes semble tout à fait empirique et ne résulte d'aucune déduction ni d'aucune nécessité ; elle est effectuée à partir des divers éléments qu'on peut trouver dans une phrase du langage ordinaire. En effet, les exemples des dix classes d'étants sont cités sous la forme grammaticale qu'ils possèdent dans une phrase (les qualités et les quantités sous forme d'adjectifs, les compléments avec leur préposition, les verbes conjugués). Cependant, il ne s'agit pas d'une dépendance vis-à-vis de la structure grammaticale de la langue grecque (auquel cas la classification ne pourrait avoir de prétention universelle), car Aristote ne part pas des catégories grammaticales qui, d'ailleurs, n'avaient pas encore été théorisées à cette époque, lui-même se contentant de distinguer le nom et le verbe. Le langage ordinaire a seulement pour fonction de garantir l'exhaustivité des distinctions, en mentionnant toutes les déterminations susceptibles d'être attribuées à un sujet. En outre, Aristote ne maintient pas cette forme grammaticale lorsqu'il analyse de manière approfondie les quatre premières classes, mais il étudie les quantités, les qualités, les relatifs, sous la forme de réalités désignées par des noms : sont des quantités le nombre, le discours, la ligne, la surface, le corps, le temps et le lieu (6, 4b 20 – 5a 14) ; sont des qualités la possession, la disposition, l'aptitude physique, l'affection, la figure (8, 8b 25 – 10a 24).

Il est en tout cas manifeste, d'après ce passage, que le traité des *Catégories* est une classification des étants (d'une part, selon leurs dix natures, d'autre part, selon la distinction du général et du particulier) et une étude de l'expression de ces distinctions dans la structure logique du langage, particulièrement dans la relation

11. La distinction entre ce qui est dit d'un sujet et ce qui n'est dit de rien se retrouve dans *Anal. Pr.* I 27, 43a 25-36.

prédicative. Ceci confirme que le titre (dont on sait bien qu'il n'est pas d'Aristote mais s'est imposé tardivement)[12], est très peu adéquat au contenu du traité ; en effet, dans les chapitres suivants sont décrites les propriétés de chaque type d'étants d'une manière indépendante de la question de la prédication.

Le deuxième texte fondateur, celui des *Topiques*, présente de manière plus explicite le rapport entre les types d'étants et les types de prédication (chronologiquement, on ne sait pas lequel des deux traités est le plus ancien ; tout le monde s'accorde à situer la rédaction des *Topiques* pendant la période où Aristote fréquentait encore l'Académie, avant la mort de Platon, ce qui en fait le plus ancien des textes conservés. Mais plusieurs auteurs donnent des arguments très convaincants pour faire du traité des *Catégories* une introduction aux *Topiques*, de sorte qu'il pourrait remonter à la même époque).

L'objet des *Topiques* étant la discussion dialectique, Aristote commence par définir quels sont les problèmes ou les propositions (*protaseis*) qui peuvent prêter à une telle discussion. Or, problèmes et propositions concernent toujours l'attribution d'un prédicat à un sujet et le prédicat exprime nécessairement, par rapport au sujet, quatre types de déterminations : son genre, sa définition, un propre ou un accident — ce sont là ce que la tradition latine a appelé les « prédicables », mais Aristote les appelle simplement *katègoriai* : « prédications », et il les établit par une déduction à partir du croisement de deux critères. Ces deux critères sont : 1/ être convertible avec le sujet (ce qui convient à la définition et au propre) et 2/ être prédiqué dans l'essence du sujet (ce qui convient à la définition et au genre) ; seule donc la définition satisfait les deux critères, tandis que le genre et le propre ne satisfont que l'un des deux et l'accident aucun des deux. Après avoir défini ces quatre types logiques de prédications, Aristote poursuit :

> Après cela, il faut déterminer les genres des prédications (*ta genè tôn katègoriôn*), dans lesquels se trouvent les quatre citées. Ils sont au nombre de dix : essence (*ti esti*), quantité, qualité, relatif, localisation, moment, position, tenue, agir, pâtir. Car toujours l'accident et le genre et le propre et la définition seront dans l'une de ces prédications, car toutes les propositions faites par leur moyen indiquent (*sèmainei*) soit une essence soit une qualité soit une quantité soit l'une des autres prédications (*Top.*, I 9, 103b 20-27).

La mention du *ti esti* comme première prédication indique que la nouvelle division est toujours fondée sur la relation du prédicat au sujet, plus précisément sur la nature de l'information que le prédicat apporte à propos du sujet, et il semble bien possible de superposer cette nouvelle division à la précédente, suivant le critère de la prédication dans l'essence ou non : la prédication dans l'essence équivaut à

12. Cf. l'étude de M. Frede (*op. cit.*, p. 17-20), qui cite les différentes expressions par lesquelles Porphyre et Simplicius renvoient au traité, et explique que le titre s'est imposé progressivement, surtout sous l'influence de l'opinion d'Alexandre, pour confirmer l'ordre systématique des traités de l'*Organon*. Pour un état de la question récent et très détaillé, cf. l'édition et la traduction de R. Bodéüs dans Les Belles Lettres (2001).

celle du genre ou de la définition ; les neuf autres prédications équivalent à celle d'un propre ou d'un accident. Par exemple, si l'on dit que le prédicat exprime une qualité du sujet, il ne peut pas en exprimer le genre ni la définition, et ce quelle que soit la nature ontologique du sujet (même à propos d'un sujet qualitatif, on peut ajouter une autre qualité, par ex. dire qu'une couleur est vive, mais la qualité vive ne sera pas dans l'essence de la couleur). La division de la prédication non essentielle en neuf sortes ne peut plus se faire selon un critère purement logique, puisque chacune d'elles, contrairement à l'essence, exprime un type d'étant précis : un prédicat exprime la qualité d'un sujet parce qu'il renvoie à un contenu qualitatif, etc. La particularité du *ti esti*, qui lui, n'exprime pas un type d'étant précis, est précisément ce qui est souligné dans la suite du texte :

> Et il est clair d'après cela qu'en indiquant l'essence (*ti esti*) on indique tantôt une substance (*ousian*), tantôt une qualité, tantôt l'une des autres prédications. Lorsqu'en effet on dit d'un homme considéré : ce qu'on considère est un homme ou un animal, on dit une essence et on indique une substance ; lorsqu'on dit d'une couleur blanche considérée que ce qu'on considère est du blanc ou une couleur, on dit une essence et on indique une qualité. Et de même si d'une grandeur d'une coudée considérée, on dit que ce qu'on considère est une grandeur d'une coudée, on dira une essence et on indiquera une quantité. Et de même pour les autres, car chacun d'entre eux, si on le dit de lui-même ou si on dit de lui son genre, indique une essence, tandis que si on le dit d'autre chose, il n'indique pas une essence mais une quantité ou une qualité ou l'une des autres prédications (*Top.*, I 9, 103 b 27 – 39).

L'expression « si on le dit de lui-même » signifie : si on attribue l'espèce à l'individu, car l'individu et l'espèce ont le même nom, de sorte qu'on dira, par exemple, « cet homme est un homme ».

Ce passage établit clairement deux séries de dix classes, dont l'une consiste en les dix sortes de prédicats attribuables à un sujet quelconque (une essentielle et neuf non essentielles) et l'autre en les dix sortes de natures ontologiques exprimées par ces prédicats. Les premiers éléments des deux séries ne se confondent en aucune façon, puisque l'essence peut se référer à toutes les natures ontologiques tandis que la substance est une seule nature ontologique particulière. On a signalé la difficulté posée par l'expression « l'une des autres prédications » à la ligne 29, difficulté parce qu'il s'agit de la série des natures ontologiques dont la première, la substance, est censée désigner le sujet et non une prédication. Mais, en réalité, il s'agit seulement ici des substances que désigne l'essence, c'est-à-dire des substances générales (espèces ou genres des substances), celles qui, dans le traité des *Catégories*, sont appelées « substances secondes » car attribuées à un sujet substantiel. « Substance » ne désigne donc pas dans ce cas un sujet mais toujours un prédicat.

On pourrait encore objecter que les distinctions établies dans les *Topiques* ne sont pas généralisables à toute l'œuvre aristotélicienne, puisqu'il s'agit d'un traité de dialectique et non de science ; mais en fait on retrouve les mêmes conclusions dans les *Analytiques Postérieurs* qui constituent le principal traité de méthodologie des sciences[13].

On voit que les statuts logique et ontologique des prédications ne se confondent pas. Les distinctions logiques sont d'abord celles des quatre « prédicables », reprises sous la forme de l'opposition entre l'essence et les neuf prédications non essentielles ; par ailleurs, les distinctions ontologiques sont les dix natures indiquées par les prédications, l'essence pouvant se référer aux dix natures tandis que chacune des autres prédications se réfère à une seule parmi les neuf natures non substantielles. On a donc deux séries de catégories logiques, au sens grec du mot « catégories », c'est-à-dire au sens de types de prédications : celle des quatre « prédicables » distingués exclusivement selon le rapport du prédicat au sujet et celle des dix prédications auxquelles les prédicables se superposent, et qui sont distinguées selon la nature de l'information donnée par le prédicat ; à ces deux séries logiques s'ajoute une série ontologique de dix types d'étants qui déterminent les contenus des prédicats[14].

D'où vient, dès lors, la confusion si fréquente entre les premiers termes des deux séries ? Elle s'explique d'abord par la polysémie du mot *ousia* ; en effet, Aristote hérite de Platon la signification d'*ousia* comme essence et synonyme de *ti esti*, et il y ajoute la signification nouvelle de substance ; le même mot signifie donc désormais deux choses différentes[15]. Ensuite, du fait que les deux termes premiers occupent une place privilégiée dans la philosophie d'Aristote, on oublie souvent que ce n'est pas pour la même raison : l'essence est privilégiée épistémologiquement, parce qu'on connaît mieux une chose quand on sait ce qu'elle est que quand on connaît une de ses propriétés ; la substance est privilégiée ontologiquement parce qu'elle est la condition d'existence de toutes les autres choses, et elle est privilégiée

---

13. « Il est établi qu'une chose est prédiquée d'une chose, mais que toutes celles qui ne disent pas l'essence ne sont pas prédiquées d'elles-mêmes. En effet, elles sont toutes des accidents, mais les unes par elles-mêmes, les autres d'une autre façon ; et nous disons qu'elles sont toutes prédiquées d'un certain sujet, mais que l'accident n'est pas un sujet, car nous posons qu'il n'y a aucune de ces choses qui soit dite ce qu'elle est dite sans être autre chose... » (*Anal. Post.* I 22, 83b 17-23). « En outre, ceux qui signifient une substance signifient ce qu'est précisément cette chose ou cette chose particulière à laquelle ils sont attribués, tandis que ceux qui ne signifient pas une substance mais sont dits d'un autre sujet, qui n'est ni ce qu'est précisément cette chose ni ce qu'est précisément cette chose particulière, sont des accidents, par exemple le blanc attribué à l'homme » (*ibid.*, 83a 24-28).

14. La notion de « classe » attachée au terme « catégorie » est le plus souvent implicite, dans la mesure où l'expression « les prédications » peut parfois signifier « les types de prédications » ; on trouve également l'expression plus explicite : « les genres des prédications » (*ta genè tôn katègoriôn*), comme dans l'extrait des *Topiques* cité ci-dessus. L'expression *katègoriai tou ontos*, quoique très rare, semble parfois signifier « les classes de l'étant » (*Métaphysique*, N 6, 1093b 18-21 ; Θ 1, 1045b 27-29 ; *Gén. Corr.* I 3, 317b 5-7).

15. Pour une étude systématique de la polysémie du terme *ousia* chez Platon et Aristote, cf. Ousia *dans la philosophie grecque, des origines à Aristote*, éd. A. Motte et P. Somville, Louvain, Peeters, 2007.

épistémologiquement dans la mesure seulement où l'étude d'un étant quelconque doit tenir compte des substances qui sont ses substrats. Connaître l'essence des substances constitue donc la plus efficace des connaissances, mais cela n'entraîne en aucun cas une confusion entre les deux termes ni une confusion entre la série logique et la série ontologique.

Les catégories et les significations du verbe « être »

Nous venons de constater que les catégories aristotéliciennes désignent les différents types d'étants ainsi que les différents types de prédicats attribuables à un sujet, ceux-ci étant définis soit par la relation logique du prédicat au sujet soit par la nature ontologique qu'exprime le prédicat. Cependant, on trouve souvent, tant dans les travaux spécialisés que dans les ouvrages plus généraux, l'affirmation que la liste des catégories sert à répondre à la question de la multiplicité des sens de l'être. Or, si cette liste est effectivement mentionnée au cours de l'étude sémantique du verbe être, elle ne fait pas partie des distinctions premières et principales de celui-ci, et son rôle exact n'est pas toujours bien compris.

Au livre Δ de la *Métaphysique*, dans le chapitre 7 consacré aux multiples significations de « être », Aristote distingue trois couples de déterminations qui viennent préciser une signification générale du verbe « être » qui reste elle-même implicite et non interrogée. En effet, écrit-il, quand on dit « être », on signifie toujours ou bien être par soi ou bien être par accident ; en outre, on signifie nécessairement être en puissance ou être en acte ; et enfin « être » peut encore signifier « être vrai » et « ne pas être » peut signifier « être faux », selon l'usage dit « véritatif » du verbe être, courant dans la langue grecque. La liste des catégories intervient ensuite, dans le cours du développement, à propos de l'être par soi, mais d'une manière que l'ensemble des interprètes reconnaissent obscure et peu explicite. Sans pouvoir entrer ici dans tous les détails de la difficulté interprétative[16], on peut en retenir avec certitude que, chaque fois qu'une chose est dite être, elle est dite appartenir à l'un des dix types d'étants, car il n'est pas possible d'être sans être de l'un de ces dix types : il n'y a rien qui soit en général sans être quelque chose en particulier. La distinction des natures ontologiques se superpose ainsi aux distinctions antérieures, établies entre le fait d'être par soi ou par accident et le fait d'être en puissance ou en acte ; elle est, comme ces dernières, valable aussi bien pour l'usage existentiel du verbe (« Socrate est », c'est-à-dire « existe ») que pour l'usage copulatif du verbe (« Socrate est malade » ou « Socrate est un homme », prédicats respectivement accidentel et essentiel). Loin donc d'épuiser les sens de l'être, les catégories constituent une distinction seconde parmi ceux-ci, de sorte qu'on ne peut les utiliser pour juger des distinctions antérieures. Dans certains cas, les déterminations peuvent coïncider ; par exemple, une substance existe toujours par soi (« par accident » signifiant dans ce cas « par attribution ») ; dans d'autres cas, la catégorie ne fournit aucune indication ; par exemple, une substance n'est pas plus « en puissance » ou « en acte » que ne l'est une qualité ou une action.

Il faut tenir compte de l'ensemble de ce contexte lorsqu'on rencontre dans une œuvre aristotélicienne la formule : « Puisque l'être se dit de plusieurs façons, dont l'une est la substance, une autre la qualité, etc., nous affirmons que la substance est première parce que… » ; cette formule coexiste en effet avec d'autres du même type, telles que : « Puisque l'être se dit de plusieurs façons, dont l'une est l'être en puissance, l'autre l'être en acte, … » ou : « Puisque l'être se dit de plusieurs façons, il faut se demander si ce qui nous occupe existe par soi ou par accident ». En effet, Aristote se contente à chaque fois de mentionner, parmi toutes les significations de l'être, le sous-ensemble pertinent pour la question qu'il traite à ce moment. Mais cela ne doit en aucun cas nous faire penser qu'il effectue une réduction des sens de l'être à l'une ou l'autre de ces distinctions[17]. Ajoutons d'ailleurs que les catégories sont souvent utilisées sans aucun rapport avec la question de l'être, pour préciser des déterminations dans un domaine quelconque ; par ex., dans la *Physique*, pour diviser le changement en quatre sortes, selon qu'il se fait selon la substance, la quantité, la qualité ou le lieu[18].

Il résulte de l'ensemble des textes examinés que les catégories constituent une série de distinctions très générales qui permettent de diviser un ensemble quelconque pour de multiples usages ; qu'elles désignent tantôt des types d'étants, tantôt des types de prédicats, et que les critères logiques et ontologiques servant à ces distinctions se complètent sans se confondre.

16. Une présentation de la difficulté et des propositions de solution se trouve dans Annick Stevens, *L'Ontologie d'Aristote, au carrefour du logique et du réel*, Paris, Vrin, 2000, p. 203-205.

17. Comme le pensent de nombreux interprètes à propos du commencement du livre Z, où ils voient une réduction des sens de l'être à la substance.

18. *Physique* III 1, 200b 32 – 201a 2.